

Le 10 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 10 août 2020, à 19 h 30, au Centre Richard-Lebeau.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

3. Adoption de l'ordre du jour 2020-08-124

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages
9. Adoption du 1er projet – règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement numéro 2016-10
10. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-06, modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
11. Demande à la CPTAQ – Autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – route 155 – sablière – Transport Richard Fleurent inc.
12. Centre Richard-Lebeau – soumissions pour le compresseur – réfrigération chambre froide
13. Projet de circuit patrimonial – participation de la Municipalité
14. Travaux publics – soumissions ponceaux – nettoyage de fossé sur le rang du Petit-Saint-Esprit
15. Travaux publics – achat d'une borne fontaine
16. Demande au ministère des Transports – ajout d'une batterie aux lumières de circulation à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155
17. Soumission pour l'analyse du réseau informatique de l'hôtel de ville et création d'un plan de mise à niveau du réseau
18. Centre l'Assomption Saint-Léonard-d'Aston – demande de don
19. Dépôt de la démission du maire
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020

2020-08-125

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu

- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances du 13 et du 22 juillet 2020 tels que rédigés.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer
2020-08-126

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 220 172,72 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 1^{er} août 2020 totalisant 71 967,59 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 juillet 2020 totalisant 7 325,89 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 juillet 2020 totalisant 140 879,24 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2020-08-127

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
ACF	RÉSERVE	580,62 \$	Licence pour présentation film
Boucher, Mikael	RÉSERVE*	897,68 \$	Bureau = 314,11 / Dek* = 583,57

Boudreault, Mélina		401,82 \$	Camp de jour
Construction Lavallée		919,80 \$	Fermeture jeux d'eau
Évolution Jeunesse		349,52 \$	Camp de jour
FUNique		110,85 \$	Camp de jour
Groupe Sports-Inter	RÉSERVE*	347,70 \$	Dek*= 158,10 \$ / Charger aux loisirs = 189,60 \$
La Ballounerie		459,90 \$	Camp de jour
Production de l'Imprimure		17,25 \$	Affiches plastifiées 12 X 18
Randolf animation		209,17 \$	Camp de jour -jeux
Spec-tech inc.	RÉSERVE	2 069,56 \$	Film / Cinéparc - activité du 8 août
Tradition (Marché)	RÉSERVE	1 928,25 \$	Bar - DEK HOCKEY
	Total	8 292,12 \$	

Adoptée

8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages

La conseillère Sylvie René, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages.
- Dépose le projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des lots selon le type de milieu, ainsi que les dispositions spécifiques aux zones et à certains usages.

9. Adoption du 1^{er} projet – règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement numéro 2016-10 2020-08-128

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 10 août 2020, un avis de motion du projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 de façon à modifier divers articles et certaines dispositions spécifiques des grilles des usages a été posé;

CONSIDÉRANT QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 et le règlement de lotissement 2016-10 de façon à modifier divers articles et certaines dispositions spécifiques des grilles des usages.

Adoptée

10. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-06, modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation

favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston

Le conseiller Mario Laplante, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.
- Dépose le projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement numéro 2019-04 et dont le nouveau titre est Programme de revitalisation favorisant la construction, la reconstruction et la rénovation majeure des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

11. Demande à la CPTAQ – Autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – route 155 – sablière – Transport Richard Fleurent inc. 2020-08-129

CONSIDÉRANT le dépôt d'une étude d'impact agronomique, datée de juin 2020, ayant le numéro de référence 02343-19 et déposée par le *Groupe FBE Bernard Experts*, pour le compte du propriétaire du lot visé soit *Transport Richard Fleurent inc.* visant l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit donner un avis relativement à la révision d'une demande d'autorisation adressée par *Transport Richard Fleurent inc.* visant l'exploitation d'une sablière sur le lot 5 231 811 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait, par la résolution numéro 2018-05-12, du 9 avril 2018, appuyé la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe FBE Bernard Experts* dans son rapport d'étude d'impact agronomique expose et répond correctement aux critères de l'article 58.2, et que ces réponses sont satisfaisantes pour la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas respecté certaines des exigences prévues dans les décisions antérieures numéros 333610 et 370629, l'appui de la Municipalité est conditionnel à un engagement de la part du demandeur, de débiter immédiatement les travaux de réaménagement en vertu des autorisations précédentes, ainsi qu'acquitter les droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une sablière, le cas échéant, selon les modalités et les exigences en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adoptée

12. Centre Richard-Lebeau – soumissions pour le compresseur – réfrigération chambre froide

2020-08-130

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'installer une nouvelle unité de condensation intérieur pour la chambre froide au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT la soumission de *Réfrigération Bécancour* au coût de 5 272,33 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la soumission de *Réfrigération Centre-du-Québec* au coût de 5 415,32 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De retenir les services de *Réfrigération Bécancour* pour l'installation d'une nouvelle unité de condensation intérieure pour la chambre froide au Centre Richard-Lebeau au coût de 5 272,33 \$, taxes incluses

Adoptée

13. Projet de circuit patrimonial – participation de la Municipalité
2020-08-131

CONSIDÉRANT QU'UN comité de la bibliothèque municipale prépare un projet de circuit patrimonial sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet le comité souhaite avoir l'appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique *Municipalité amie des aînés* (MADA) est prolongée pour les années 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une aide financière à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ainsi que les coûts non-admissibles y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance au Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser le dépôt de demande de subvention auprès de la politique *Municipalité amie des aînés* dans le cadre du projet de circuit patrimonial.

Adoptée

14. Travaux publics – soumissions ponceaux – nettoyage de fossé sur le rang du Petit-Saint-Esprit
2020-08-132

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au nettoyage de fossé sur une longueur de 900 mètres sur le rang du Petit-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces travaux certains ponceaux seraient à changer et que des soumissions ont été demandées à cet effet;

CONSIDÉRANT la soumission de *Vivaco groupe coopératif* au montant de 523,90 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de *JU Houle distribution* au montant de 596,80 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de *Emco corporation* au montant de 463,54 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser l'achat des ponceaux auprès de *Emco corporation* lors du nettoyage du fossé dans le rang du Grand-Saint-Esprit.

Adoptée

15. Travaux publics – achat d'une borne fontaine
2020-08-133

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à besoin d'avoir une borne fontaine en inventaire en cas de bris;

CONSIDÉRANT la soumission de *JU Houle distribution* au montant de 3 767,63 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de *Emco corporation* au montant de 3 850 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De se procurer une borne fontaine auprès de *JU Houle distribution* au coût de 3 767,63 \$, taxes en sus.

Adoptée

16. Demande au ministère des Transports – ajout d'une batterie aux lumières de circulation à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155
2020-08-134

CONSIDÉRANT QUE les lumières à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155 ne sont plus fonctionnelles lors d'une panne électrique;

CONSIDÉRANT QUE lorsque qu'une panne électrique survient les risques d'accident sont très élevés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports d'installer une batterie de secours à cet intersection afin de sécurité la circulation des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De demander au ministère des Transports d'ajouter une batterie de sécurité aux lumières de circulation à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la route 155 afin de rendre plus sécuritaire ladite intersection en cas de panne électrique;

Adoptée

17. Soumission pour l'analyse du réseau informatique de l'hôtel de ville et création d'un plan de mise à niveau du réseau
2020-08-135

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité un technicien de *HDCE* de Drummondville afin de procéder à l'inspection et la vérification de l'équipement informatique des postes de travail à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette vérification une analyse du réseau ainsi qu'une création d'un plan de mises à niveau de celui-ci est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Municipalité mette à jour ses équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De mandater l'entreprise *HDCE* pour l'analyse du réseau informatique de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un plan de mise à niveau de celui-ci pour la somme de 1 563,66 \$, taxes incluses.

Adoptée

18. Centre l'Assomption Saint-Léonard-d'Aston – demande de don 2020-08-136

CONSIDÉRANT la campagne de financement du Centre l'Assomption pour l'acquisition d'une nouvelle génératrice au coût de 78 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre est un OSBL qui accueille des personnes autonome et en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra au Centre de maintenir l'électricité dans tout l'établissement et faire fonctionner l'ascenseur en cas de panne;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet le Centre l'Assomption demande un don de 10 000 \$ de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'associer à ce projet majeur qui assurera la qualité des soins et services de la clientèle en perte d'autonomie du Centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'octroyer un don de 10 000 \$ au Centre l'Assomption Saint-Léonard-d'Aston afin de contribuer à l'achat d'une nouvelle génératrice.

Adoptée

19. Dépôt de la démission du maire

Le maire procède à la lecture de sa lettre de démission et la dépose à la table du conseil municipal.

20. Période de questions

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

21. Levée de l'assemblée 2020-08-137

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h.

Adoptée

Réjean Labarre, maire suppléant

Galina Papantcheva, directrice générale